



COMMUNICATION

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 4 du 17 février 2021

### **Plus que jamais un ministre de l'ESRI se doit de défendre les libertés académiques**

Le Sgen-CFDT demande à la ministre de clarifier ses propos tenus récemment sur une enquête sur « l'islamogauchisme » à l'université qu'elle confierait au CNRS et de défendre fermement les libertés académiques rappelées à juste titre par l'article 15 de la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020.

Le Sgen-CFDT s'inquiète vivement de la campagne d'opinion menée depuis plusieurs mois contre l'université française, accusée d'être gangrenée par l'"islamogauchisme". L'utilisation de ce terme, très connoté, est sans le moindre fondement scientifique. Cette campagne de dénigrement serait-elle utilisée par certains pour réclamer une mise au pas de l'Université et des chercheurs ? Pour le Sgen-CFDT, un pays démocratique se doit défendre une science libre.

Dans ce contexte l'annonce par la ministre d'une enquête qui serait menée par le centre national de la recherche scientifique (CNRS) est incompréhensible tant elle tend à légitimer ces attaques. Le Sgen-CFDT comprend d'autant moins que dans une tribune publiée le 26 octobre dernier, la ministre en réponse à ces mêmes attaques déclarait : "L'université n'est ni la matrice de l'extrémisme, ni un lieu où l'on confondrait émancipation et endoctrinement."

Le Sgen-CFDT rappelle que l'université française dispose d'outils et d'instances d'évaluation des établissements, des formations, des enseignants-chercheurs et des travaux scientifiques : HCERES, CNU, CNESER disciplinaire... On peut aussi rappeler la commission sur le racisme et le négationnisme créée en 2001, composée de chercheurs de renom qui a permis d'exclure de la communauté scientifique de pseudo chercheurs. Les outils ne manquent donc pas et c'est très bien. Mais le centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou les Alliances n'ont nullement vocation à réaliser un quelconque travail de contrôle ! La qualité des travaux scientifiques dans un domaine ne peut être évaluée que par les pairs, dans une instance indépendante du pouvoir politique et dans le cadre de débats contradictoires, conformément au principe d'indépendance des enseignants-chercheurs et au respect des libertés académiques.

[sgen.cfdt.fr](http://sgen.cfdt.fr)

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19  
contact presse Bineta NDIAYE  
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81  
[atdepresse@sgen.cfdt.fr](mailto:atdepresse@sgen.cfdt.fr)